

3.1.1. La parité des pouvoirs d'achat. Les définitions

[Paragraphe au format pdf](#) 

Introduction

Le principe de la parité des pouvoirs d'achat (PPA) a été proposé pour la première fois en 1916 par l'économiste suédois G. Cassel, afin de répondre à la question posée à l'époque : à quel taux stabiliser une monnaie fortement touchée par l'inflation ? L'hypothèse de départ de la PPA est simple : sur le long terme, la valeur d'une monnaie est déterminée par le montant de biens et services qu'elle permet d'acquérir, c'est-à-dire par son pouvoir d'achat interne, qui évolue en raison inverse du niveau général des prix domestiques.

PPA absolue et PPA relative

Il y a deux versions de la PPA : la version absolue et la version relative, moins restrictive.

La PPA absolue

Sous sa forme absolue, la PPA pose qu'il existe un taux de change d'équilibre entre deux monnaies qui assure l'égalité des pouvoirs d'achat entre les pays concernés. Par exemple, si la parité franc-dollar est fixée à 5 francs pour 1 dollar et qu'elle respecte la PPA, un consommateur français peut acquérir avec 100 francs le même panier de biens que le consommateur américain avec 20 dollars. Si on appelle P l'indice des prix domestiques et P^* l'indice des prix étrangers alors le taux de change nominal, coté à l'incertain, qui réalise la parité des pouvoirs d'achat est donné par :

$$(3.1) \quad E_{PPA} = k \cdot \frac{P}{P^*}$$

k est un facteur de proportionnalité constant positif. Le plus souvent, on admet que $k=1$. En fait, lorsque l'on rapproche (3.1) de la définition générale du taux de change réel, on s'aperçoit que k n'est ni plus ni moins que le taux de change réel. La PPA suppose donc que le taux de change réel n'évolue pas.

La PPA absolue tend à se confondre avec la loi du prix unique : exprimés dans la même monnaie, les prix (hors taxes et coûts de transport) de produits identiques tendent à s'égaliser n'importe où dans le monde. En effet, une trop forte divergence de prix inciterait à acheter les produits dans les régions où ils sont les moins coûteux pour les revendre dans les régions où leurs prix sont les plus élevés. Cet arbitrage devrait finir par égaliser les prix d'une région du monde à l'autre.

Dans les faits, la version absolue de la PPA est difficile à vérifier pour plusieurs raisons :

- L'existence de coûts de transport et d'assurance limite les arbitrages géographiques nécessaires à l'obtention d'un seul prix pour chaque marchandise sur le marché international.
- Les biens produits dans tous les pays ne sont pas parfaitement substituables, c'est-à-dire directement comparables entre eux sur la seule base des prix. Les différences qualitatives entre biens limitent donc les possibilités d'arbitrage nécessaires à la convergence des prix.
- Dans les secteurs imparfaitement concurrentiels, les entreprises pratiquent souvent la discrimination des prix d'un pays à l'autre en fonction du degré de concurrence qui y règne.
- Il existe dans tous les pays des biens et des services locaux qui ne font pas l'objet d'échanges internationaux et qui interviennent dans l'indice des prix à la consommation. Or, les prix de ces biens et services, très souvent produits à l'aide de techniques intensives en travail, dépendent de la productivité du travail local et non de la concurrence internationale. Ainsi, plus la productivité du travail est forte, plus les salaires et les prix de ces biens non échangés sont élevés. Le niveau observé des prix est donc systématiquement plus élevé dans les pays riches que dans les pays pauvres. C'est l'effet Balassa-Samuelson.

Une étude de la Banque Mondiale de 1994 compare le pouvoir d'achat de tous les pays sur la base de celui des Etats-Unis. Deux mesures différentes sont proposées. La première mesure, par le taux de change, consiste à convertir le PNB/habitant du pays étudié en dollars américains à l'aide du taux de change du marché entre la monnaie du pays et la monnaie américaine. La seconde mesure, par les prix, consiste à

remplacer dans le calcul du PNB les prix nationaux par les prix américains en dollars pour le même panier de biens consommé dans tous les pays. Les résultats de l'année 1992, pour quinze nations, sont les suivants :

Pays	PNB/habitant en % du PNB/habitant américain		Prix locaux en % des prix américains
	mesure par le change	mesure par les prix	
Etats-Unis	100,0	100,0	100,0
Suisse	155,2	95,6	162,4
Allemagne	99,1	89,1	111,2
Japon	121,3	87,2	139,1
Canada	89,1	85,3	104,5
France	95,8	83,0	115,4
Italie	88,0	76,7	114,8
Suède	116,2	76,2	152,5
Australie	74,3	75,0	99,0
Royaume-Uni	76,5	72,4	105,7
Singapour	67,7	72,3	93,6
Corée du Sud	29,2	38,7	75,5
Venezuela	12,5	38,0	33,0
Mezique	14,9	32,4	46,1
Turquie	8,5	22,4	38,0
Egypte	2,8	15,9	17,3
Indonésie	2,9	12,8	22,5
Thaïlande	7,9	10,0	79,2
Ghana	1,9	8,2	23,6
Inde	1,3	5,2	25,7

Si la PPA absolue était vérifiée, la dernière colonne donnerait toujours des valeurs proches de 100. Ce n'est évidemment pas le cas. Certains pays riches, mais pas tous, présentent un niveau de prix supérieurs au niveau américain. Surtout, en raison de l'effet Samuelson-Balassa, on remarque la relative faiblesse des prix intérieurs des pays les moins développés du groupe, comme la Turquie ou l'Inde.

Pour conclure, on peut dire que les conditions de vérification de la PPA absolue paraissent très restrictives. Cependant, on peut admettre que l'ouverture croissante des économies au commerce mondial, la baisse des coûts de transport et des barrières protectionnistes, la diffusion internationale croissante du progrès technique et le caractère de plus en plus concurrentiel des marchés favorisent une convergence au moins partielle des prix des biens échangés au plan international.

La PPA relative

Sous sa forme relative, la PPA pose que l'évolution du change nominal reflète l'évolution des prix relatifs. L'écriture (3.1) devient alors :

$$(3.2) \quad \frac{\Delta E_{PPA}}{E_{PPA}} = \frac{\Delta P}{P} - \frac{\Delta P^*}{P^*}$$

La PPA relative n'impose plus une proportionnalité entre taux de change et rapport des prix mais seulement entre variation du taux de change nominal et variation du différentiel d'inflation.